

# CONCOURS ZEUGMA



Le concours des 8 Pépité d'Île-de-France qui associe recherche et entrepreneuriat afin de remporter **10 000€** pour financer le développement de votre projet !



DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 28 MAI 2021 | 23H59

REUNION D'INFORMATION : 16 AVRIL 2021 | 16H

Demande d'informations et inscription : [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com)

## FAQ

Les huit PEPITE d'Île-de-France se sont constitués en collectif, formant le Pépité Île-de-France, avec une volonté de renforcer leurs actions de sensibilisation, initiation et formation destinées aux doctorants, docteurs et Etudiants-Entrepreneurs qui travaillent sur des projets ayant une composante R&D significative, ainsi que le soutien et l'accompagnement de leurs projets.

Le concours Zeugma

### Éligibilité : Porteur et Projet

#### Quels sont les projets éligibles ?

Un projet éligible est un projet actuellement porté par au moins un doctorant (avec ou sans SNEE) ou un Etudiant-Entrepreneur non-doctorant qui travaille sur un projet avec une composante R&D significative. Un projet porté par un docteur qui a déjà obtenu son doctorat depuis moins de trois ans est aussi éligible.

#### Quel type de projet est éligible ?

Le Concours Zeugma vise à soutenir tout type de projet, quel que soit le domaine (SHS, biologie, physique, arts, ...) et secteur d'activité, avec une dimension recherche et développement significative.

#### C'est quoi le SNEE pour les doctorants ?

Le SNEE c'est l'abréviation de Statut National d'Etudiant-Entrepreneur, statut créé par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, délivré par les PEPITE à tous ceux qui en font la demande et passent un comité d'engagement. La demande peut être faite par les étudiants ou jeunes diplômés qui souhaitent élaborer un projet entrepreneurial.

Dans le cas du Concours Zeugma vous n'êtes pas obligé d'avoir obtenu le SNEE en tant que doctorant pour candidater, mais si vous êtes intéressés à être accompagnés sur votre projet entrepreneurial nous vous invitons à prendre contact avec vos PEPITE.

#### Est-ce que des projets entrepreneuriaux de type artistique sont soutenus ?

Oui, tout type de projet, quel que soit le domaine, peut candidater.

#### Est-ce que le projet entrepreneurial doit avoir un but lucratif ? Ou peut-il participer au monde associatif ?

Les deux cas sont éligibles au Concours Zeugma. Que le projet soit associatif, une startup ou un autre type d'entreprise, il y a toujours une démarche entrepreneuriale. Quel que soit le profil, vous réalisez un service (payant ou pas) et générer des bénéfices ou d'être à l'équilibre. Toute cette démarche doit être



expliquée dans le dossier, notamment qui sont les clients ou bénéficiaires, à quel besoin répond le projet, quel est le modèle économique, et l'impact dans le monde socio-économique.

### **Puis-je soumettre un projet individuellement ?**

Non, le projet doit être en lien avec un laboratoire dont l'établissement est rattaché à un PEPITE d'Île-de-France ou en lien avec un établissement du périmètre des 8 PEPITE.

### **Je ne suis pas encore en lien avec un laboratoire/unité de recherche. Comment dois-je procéder ?**

Veuillez contacter votre PEPITE de rattachement avant la clôture des candidatures pour que le PEPITE vous aide à construire ce lien – il faut auparavant déjà avoir identifié le laboratoire avec lequel vous souhaitez collaborer. Le PEPITE vous aidera à établir ce lien et si les discussions ne sont pas finalisées au moment du dépôt de candidature vous pouvez inclure le fait que vous avez déjà amorcé les discussions.

Le mieux reste d'établir ce lien en amont du dépôt du dossier de candidature.

### **Quel est mon PEPITE de rattachement ?**

Il y a 8 PEPITE en Île-de-France, vous pouvez trouver la liste des PEPITE [ici](#). Le laboratoire et l'équipe de recherche doivent être du même PEPITE que le candidat. Si vous n'êtes pas certain sur votre PEPITE de rattachement et le PEPITE de rattachement de votre laboratoire, veuillez adresser vos questions à [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com).

### **Si je suis en lien avec un laboratoire étranger, puis-je participer à cet appel à candidatures ?**

Non, il faut avoir un rattachement à un laboratoire présent dans le périmètre d'Île-de-France et surtout dans le périmètre d'un des 8 PEPITE d'Île-de-France.

### **Peut-on participer à partir d'un autre pays ou région de France ?**

Vous pouvez participer si vous êtes actuellement en télétravail ou si vous faites par exemple de recherche de terrain actuellement ; mais vous devez être docteur, doctorant ou Etudiant-Entrepreneur d'un des PEPITE d'Île-de-France, et collaborer avec un laboratoire situé aussi dans le périmètre des PEPITE d'Île-de-France.

### **La zone géographique d'implantation du projet a-t-elle une influence ?**

Si le projet émerge en Île-de-France et respecte bien tous les critères d'éligibilité mais qu'après il s'applique dans le monde socio-économique dans un autre pays, le projet reste éligible et peut candidater au Concours Zeugma.

### **Est-il possible de participer au concours si mon projet est encadré par une start-up ?**

Tout dépend de la situation du candidat. Si tu es au sein d'une start-up mais que toi, tu as obtenu le Statut National d'Etudiant Entrepreneur (SNEE) par exemple et qu'en plus de ça vous avez créé un lien avec un laboratoire potentiellement tu pourrais être éligible. Cependant ça va dépendre de ta situation particulière. N'hésite pas à nous envoyer un email au [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com) pour que nous puissions porter une réponse plus précise.

### **Un projet entrepreneurial enregistré peut-il participer ?**

Oui, du moment que l'ensemble des critères d'éligibilité sont respectés.

### **Dois-je être propriétaire de l'entreprise pour participer, ou puis-je participer au nom de mon directeur de thèse ?**

Vous pouvez participer si vous prenez part au projet. Cependant vous ne pouvez pas déposer un dossier pour un tiers si vous ne faites pas partie du projet.

### **Est-ce qu'on peut réaliser son idée entrepreneuriale avec une autre équipe que celui auquel on rédige sa thèse ?**

Oui, néanmoins il faut que l'équipe de recherche que vous avez sélectionné fasse bien partie du périmètre du PEPITE auquel vous êtes rattaché.

D'ailleurs pour les docteurs depuis moins de trois ans et les doctorants, vous n'êtes pas obligé de présenter un dossier lié à votre thèse si vous avez votre propre projet au-delà du travail de thèse que vous faites, du moment que vous avez établi un lien avec un laboratoire du périmètre. Pour conclure, votre candidature ce n'est pas nécessairement que sur le sujet de votre thèse ou du travail que vous effectuez dans le laboratoire où vous travaillez.

### **A quel stade doit être le projet ?**

Il n'y a pas de stade idéal. Ce type de financement est normalement dirigé à des projets en *early-stage*, mais les projets avancés peuvent aussi candidater. Il est nécessaire d'avoir une idée précisée au minimum, une idée d'à quoi le financement pourrait servir et avoir une première vision d'où est-ce que cela pourrait vous amener, dans quel secteur d'activité ça pourrait s'impliquer, quelles seraient les applications dans le monde socio-économique, etc.

### **Peut-on participer au concours si notre projet est au stade d'idée ou au stade « développement de l'idée » ?**

Oui, vous pouvez participer. Cependant, il faut que l'idée se précise et que vous ayez déjà une idée de ce que vous voulez faire financer. Pour rappel, l'objectif de cet appel à candidatures est que le financement puisse vous aider à développer votre projet et ainsi il faut avoir à minima les premières étapes réfléchis.

### **Quel est le niveau de maturité attendu des projets candidats ?**

On attend les projets en amont compte tenu des objectifs du concours et du financement, même si les projets plus avancés peuvent aussi candidater. Cependant un des critères d'évaluation c'est l'impact du financement dans la réalisation du projet (notamment l'effet levier), donc plus cet impact sera fort meilleur l'évaluation de ce critère – exemple, si vous êtes très avancés et vous disposez déjà des moyens il faut montrer qu'il y a un impact et au contraire, si vous êtes très *early*, l'impact peut être très élevé en revanche sur l'évaluation des impacts socio-économiques il faut avoir une idée déjà pour répondre à ce critère.

### **Comment identifier la preuve de concept à réaliser ?**

C'est une question particulière à chaque projet. Cependant, globalement c'est une sorte de prototype ou la vérification par l'expérience ou la manipulation, qui vous permet de valider que l'hypothèse que vous avez effectuée ou le projet que vous souhaitez mener a bien un sens et fonctionne bien. Ainsi, le financement du concours Zeugma va vous permettre de franchir cette étape.

### **Si mon projet a déjà reçu un financement d'un autre établissement, est-il encore éligible au concours Zeugma ?**

Oui, votre projet est encore éligible même si vous avez déjà reçu un autre financement.

## **Constitution du dossier de candidature**

### **Où puis-je trouver le dossier de candidature ?**

Le dossier de candidature à compléter est disponible [ici](#).

### **Est-il préférable de rendre le document en anglais, en français ou dans les deux langues ?**

Vous pouvez soumettre votre dossier de candidature en français ou en anglais, mais préférentiellement veuillez le faire en français.

### **Puis-je modifier le dossier de candidature ?**

Non, il est essentiel de ne pas modifier les questions ni l'ordre des questions présents dans le dossier de candidature. Vous pouvez modifier la couleur ou faire une page de garde par exemple si vous voulez le rendre un peu plus attractif. Veuillez respecter la construction du dossier tel qu'il est prévu.

### **Dans la partie « Description Business du projet », qu'entendez-vous par quelle est la stratégie intellectuelle du projet ?**

Ça concerne la stratégie intellectuelle qu'un projet peut déjà avoir mis en place, notamment s'il y a l'ambition de déposer de brevet (ou pas), est-ce que le projet fera l'objet de publications, est-ce que vous souhaitez développer en propre ou concéder des licences. Tous ces aspects s'adressent à ceux qui ont déjà réfléchi notamment à toutes les étapes qui pourront venir après le financement et qui peuvent se situer en même temps. Et si vous n'avez pas réfléchi encore ne soyez pas inquiets, ce n'est pas un critère de sélection.

### **À qui appartient la propriété intellectuelle de la preuve de concept réalisé grâce à ce prix ?**

Ça va dépendre des règles de propriété intellectuelle en vigueur au sein de vos établissements. Le Concours Zeugma est porté par les 8 PEPITE d'Île-de-France et les règles qui s'appliquent à ce type de concours dans un établissement peuvent être un peu différentes de celles qui peuvent s'appliquer dans un autre établissement. Cette question sera adressée par la suite au moment où vous êtes lauréat et vous signez la convention de reversement, qui contient des articles sur le sujet. Si vous avez des inquiétudes par rapport à cette question, veuillez envoyer un email à [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com) pour qu'on puisse étudier votre situation auprès de votre PEPITE de rattachement.

### **Faut-il des dates précises de début et de fin de projet financé par le concours ou est-il possible de mettre des dates approximatives ?**

Vous pouvez mettre des dates approximatives ou les dates idéales, c'est-à-dire, le déroulement idéal du projet et ça nous permettra de comprendre les échéances et le temps qui s'écoule entre les différentes étapes que vous présentez dans le dossier.

### **À quelle date doit commencer le projet ?**

Il n'y a pas de date précise mais il faut que le projet commence en 2021, au plus tard début 2022.

### **Je n'ai pas encore identifié mes partenaires mais je sais que je vais en avoir besoin, qu'est-ce que je dois indiquer dans la partie « Partenaires impliqués » ?**

Dans la partie partenaires, si vous n'avez pas encore développé des partenariats mais vous savez que vous aurez besoin de travailler avec un partenaire spécifique (ou dans un certain domaine), vous pouvez l'écrire comme partenaire envisagé et leur future implication dans votre projet.

Si vous avez déjà des partenaires et vous envisagez d'en avoir d'autres, faites bien la distinction entre les partenaires déjà sollicités et ceux que vous avez seulement identifiés pour le moment. Cette information montrera que vous avez bien réfléchi à la suite de votre projet et votre stratégie.

### **Dans la partie « Tableau des dépenses », puis-je mettre des chiffres approximatifs si je n'ai pas des chiffres exacts ?**

Oui, étant donné qu'il s'agit d'un budget prévisionnel vous pouvez mettre des chiffres approximatifs.

### **Faut-il que je détaille la totalité des dépenses si le montant total dépasse les 10 000€ de financement ?**

Vous pouvez mettre la totalité du budget à laquelle vous avez pensé, notamment pour la partie R&D même si ça dépasse les 10 000€. Dans cette situation, vous pouvez aussi inclure comment vous allez chercher le montant qui dépasse les 10 000€ du prix du Concours Zeugma pour montrer la viabilité du projet.

### **Quelles sont les dépenses éligibles ?**

Les dépenses éligibles sont listées dans le document Word Dossier de Candidature disponible [ici](#).

### **Est-ce que les dépenses pour la création de la société peuvent être prises en charge par le concours et y être inscrites dans le tableau des dépenses ?**

L'objectif du concours c'est plutôt de financer les dépenses R&D et les dépenses pour la création de la société ne sont pas nécessairement liées.

### **Les fonds peuvent-ils être consacrés à (une partie de) la rémunération d'un post-doc ? Ou s'agit-il de fonds fléchés "investissements/matériel" ?**

Les frais de personnel peuvent être éligibles en partie, cependant il ne faut pas que ça soit la totalité de la rémunération et/ou du financement. Par exemple, il peut y avoir des frais de personnel impliqués, notamment si vous avez quelqu'un qui vous aide à développer votre projet. Veuillez noter que l'objectif de ce concours c'est de vous aider par le biais d'un financement à dépasser une étape de développement de votre projet.

### **Faut-il aussi y inscrire les dépenses non éligibles au concours ?**

Vous pouvez les inclure dans le tableau, notamment par exemple si votre budget total dépasse les 10 000€ et dans ce cas montrer comment vous allez chercher le montant restant.

### **Le courrier de validation mentionné dans le dossier de candidature est-il obligatoire ?**

Non, il n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

### **Quelle forme doit prendre le courrier de validation ?**

Le courrier de validation mentionné à joindre doit être une lettre de soutien. La lettre de soutien est libre, il n'y a pas de modèle, qui peut se faire via le référent académique de son établissement académique ou du D2E si vous êtes Etudiant-Entrepreneur. Pour les doctorants ou docteurs, cette lettre de soutien peut être faite par le directeur de thèse du porteur de projet s'il n'a pas encore obtenu son doctorat et/ou par le directeur de l'unité de recherche partenaire.

Ainsi, vous pouvez faire relire votre dossier de candidature par la personne concernée et lui demander de faire une lettre de soutien par rapport à votre projet et comment ce concours vous aidera à développer le projet.

### **A qui dois-je envoyer mon dossier de candidature ?**

Vous devez envoyer votre dossier de candidature par mail au [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com) en mentionnant dans l'objet de l'email le Concours Zeugma et le PEPITE de rattachement.

### **Quelle est la date de clôture des candidatures ?**

La clôture des candidatures est fixée au 28 mai 2021 (23h59). Les candidatures envoyées après cette heure ne seront pas acceptées.

## **Evaluation et Processus de Sélection**

### **Concernant le processus de Sélection, comment ça se passe ?**

Le processus de sélection est réparti en deux instances de sélection : la présélection par le PEPITE et le Comité de Sélection. Les deux instances de sélection auront les mêmes critères d'évaluation.

Les candidatures reçues sont triées par PEPITE de rattachement et chaque PEPITE recevra seulement les candidatures de son périmètre et se chargera de faire une présélection du nombre de dossiers transmis au Comité de Sélection pour l'évaluation finale. La sélection finale se fera indépendamment des PEPITE et il n'y aura pas de conflits d'intérêt potentiels.

### Quels sont les critères d'évaluation ?

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- L'originalité et faisabilité (Présentation de l'état des connaissances et/ou technologies, comparaison de l'idée avec les alternatives possible)
- Appréciation générale du dossier (clarté, format, argumentation)
- Impact socio-économique, potentiel de transfert, marchés identifiés (Démarche d'innovation et de transfert ; vision préliminaire des applications, utilisateurs et marchés ; process envisagé pour la définition d'un business modèle, les contacts avec les utilisateurs et l'approche du marché)
- Collaboration avec le laboratoire et cohérence avec le partenariat avec l'équipe de recherche
- Impact du financement pour le projet (adéquation de la demande de financement avec les besoins et l'état d'avancement du projet ; effet levier du financement sur le projet)

### Comment est-ce que les participants seront évalués, est-ce qu'il aura une présentation orale ?

L'évaluation se fera seulement sur la base du dossier écrit envoyé par e-mail.

### Est-ce que la confidentialité est respectée ?

L'ensemble du processus de sélection est garanti en termes de confidentialité. Le dossier de candidature reste confidentiel. En premier temps, votre dossier candidature sera accessible seulement à votre PEPITE de rattachement ; ensuite si vous passez cette première étape de présélection, votre dossier sera transmis au Comité de Sélection final et tous les membres du Jury signeront un « *Non Disclosure Agreement* » pour s'engager à ne pas communiquer des informations sur le dossier.

Cependant, si vous avez des inquiétudes par rapport à cette question (ex. dépôt de brevet en cours), vous pouvez éviter d'inclure des informations qui vous semblent trop sensibles et mettez juste les informations qui vous semblent nécessaires pour que les membres du jury comprennent le projet.

### Quand sera l'annonce des lauréats ?

Dans la journée du 8 juillet. Vous aurez un retour du Comité de Sélection, si votre dossier est lauréat ou pas, avec des remarques globales.

## Financement et Suivi

### Quel est le prix ?

Le Concours Zeugma attribuera à 4 lauréats un prix de de 10 000€ TTC.

### Comment aurai-je accès au financement si je suis lauréat ?

Le financement obtenu fera l'objet d'une convention de reversement avec l'établissement de rattachement du laboratoire. L'argent ne sera pas versé au projet lauréat. Pour utiliser le financement, le projet lauréat sollicite le laboratoire pour réaliser ses dépenses.

### Qui va être le gestionnaire des fonds ?

Les 10 000€ sont reversés au laboratoire après avoir mis en place une convention de reversement qui garantit que les fonds sont utilisés pour le développement du projet lauréat. A cette convention sera adossé le budget prévisionnel que vous avez soumis dans le dossier de candidature.

Les fonds seront ainsi opérés par le laboratoire et vous devrez traiter directement avec eux les achats ou dépenses relatifs au projet.

### Si j'ai besoin de solliciter l'aide d'un prestataire externe, comment dois-je faire ?

Vous pouvez tout à fait solliciter de l'aide à un prestataire externe, mais il faut le prévoir dans le budget prévisionnel et cette dépense sera prise en compte dans la convention et la demande traitée par le laboratoire.

**Compte tenu des particularités d'un projet SHS, une partie du financement pourrait-il être réservé à de l'acquisition de données (ex. Archives numérisées) ?**

Oui, c'est possible, ce type de dépenses est éligible.

**Que se passe-t-il si les fonds sont donnés au laboratoire lorsque la/le doctorant.e n'y est plus ?**

La convention de reversement précisera toutes ces modalités – par exemple dans le cas où vous aurez fini votre thèse entre le moment de candidature et le début du projet, la convention mentionnera une convention d'accueil pour détailler le fait que vous continuerez à utiliser les locaux.

Le laboratoire n'aura pas le droit d'utiliser l'argent à d'autres fins que la réalisation du projet lauréat.

Aussi, il faut bien s'assurer que le lien créé avec le laboratoire ne soit pas qu'artificiel, notamment pour être éligible au concours ; le lien est créé avec le laboratoire parce que l'unité de recherche avec lequel vous souhaitez collaborer peut apporter une vraie plus-value et pourra vous aider au développement de votre projet.

**Après l'obtention et utilisation du financement, que doit-on fournir en retour ?**

Après l'utilisation du financement, il y a des rapports sur l'utilisation des fonds une fois que le projet est clôturé. La convention sera faite pour un an et elle sera susceptible d'être renouvelée si le projet dure un peu plus de temps. Il faudra fournir un budget réel des dépenses (détaillant à quoi a servi l'argent), un rapport écrit de bilan en expliquant à quoi ça vous a permis de développer votre projet, qu'est-ce que vous avez appris, quelles étaient les difficultés rencontrées pendant cette période.

A savoir, tout au long du développement du projet vous êtes accompagnés par votre PEPITE de rattachement, qui prendra contact avec vous régulièrement et qui peut être aussi une ressource qui peut vous aider à développer votre projet au-delà du laboratoire pour réfléchir aux étapes d'après.

**A-t-il des consignes pour communiquer sur le projet ?**

Si vous communiquez sur le projet à l'extérieur, peu importe les canaux de communication utilisés, il faudra mentionner le soutien financier du concours Zeugma et des co-financeurs du concours, les 8 PEPITE d'Île-de-France, la Région Île-de-France et BPIFrance.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à envoyer un email au [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com).